

BULLETIN D'INFORMATIONS

Décembre 2022



Maransin (Gironde). — Hôtel de la Poste - Entrée du bourg

Mot du Maire

Chères Maransinoises, Chers Maransinois,

L'année 2022 restera dans nos mémoires.

Après le Covid 19, devenu le Covid 20 puis le Covid 21, voici que l'on nous parle de 9^{ème} vague pour cet hiver. N'oubliez pas, pour ceux qui le souhaitent bien sûr, de faire vos rappels, c'est un peu bête de souffrir si l'on sait comment ne pas souffrir.

L'année 2022 restera aussi dans nos mémoires car marquée par la guerre en Ukraine. Cette guerre qui n'en finit pas et qui nous affecte aussi dans notre quotidien. N'oublions toutefois pas que les premiers à subir les affres de cette guerre ce sont les Ukrainiens et que peut être cette situation devra nous conduire à réfléchir sur nos propres sociétés et nos propres solidarités.

Cette guerre fait bondir les prix de l'énergie, du carburant, du gaz, de l'électricité, et par ricochet, tous les prix.

Dans ce contexte de hausse des prix, vos conseillers ont unanimement décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière, de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement, de maintenir gratuite la garderie des enfants scolarisés sur notre RPI, de strictement limiter la hausse du prix de la cantine qui est passé de 1,94 € à 2,05 € par repas alors même que notre prestataire a été obligé d'augmenter ses prix de près de 25%.

Dans ce même contexte, vos conseillers ont décidé de mener une réflexion sur l'éclairage de la commune. Nous pourrions ne plus éclairer la commune entre 23h et 6h le matin, bien sûr pour ne pas trop souffrir des hausses de prix mais aussi et peut être surtout, pour montrer notre solidarité. Alors que tous les jours vous faites attention, que l'on nous parle d'une possible pénurie, voire même de coupures de courant, toute électricité qui ne sera pas consommée par la commune sera disponible pour d'autres. Certains pourraient penser sur ce sujet que si nous avions des éoliennes nous pourrions produire de l'électricité à Maransin. Las, le dossier a encore bougé puisque le Conseil d'Etat a cassé le 23 novembre dernier, la décision de la Cour administrative d'appel de Bordeaux autorisant le défrichement de la zone où les éoliennes devraient être installées.



Certains pourraient voir dans tous ces bouleversements un effet bénéfique pour notre planète.

Et celle-ci a su se rappeler à notre bon souvenir. Dans la nuit du 20 au 21 juin une tempête de grêle a endommagé voitures, maisons et cultures. Nos vignerons, déjà bien affectés par la crise des vins de Bordeaux, ont vu leur travail anéanti en quelques minutes. Quelle désolation ! Mais heureusement nous n'avons pas eu à dénombrer de victimes.

Après cette triste journée, la planète s'est encore plus sévèrement rappelée à nous. Une sécheresse d'une rare sévérité, des incendies à répétition d'une ampleur qui ont rappelé aux plus anciens l'incendie de 1949. 52.000 hectares de brûlés cette année-là, 82 morts aux portes de Bordeaux. Là encore soulagement, une désolation certes mais pas de victimes.

Merci en tous les cas aux habitants de Maransin, car tous les jours nous avons surveillé notre forêt, guettant la moindre fumée. Malgré quelques départs de feu en limite de notre commune, et vous avez vu passer les Canadiens, pas de dégâts à signaler.

Que de misères me direz-vous, ai-je envie de vous démoraliser en cette fin d'année ? Allons-nous sombrer dans la morosité ?

Tout au contraire, car lors de la rentrée scolaire nous avons retrouvé une équipe enseignante qui nous redonne le moral. Nous avons perdu une classe dans des conditions assez étonnantes, battons-nous pour retrouver notre classe. Mais avant tout un grand merci à notre nouvelle directrice et bienvenue à notre nouvelle enseignante.

Merci aussi à nos voisins de Lapouyade qui ont fait preuve de solidarité en accordant à notre regroupement pédagogique et à la commune de Maransin en particulier, une aide qui nous oblige et qui permet à notre école de mieux fonctionner.

Remercions aussi nos pompiers et notamment ceux du centre de secours de Lapouyade qui sont montés au front. Solidarité là encore entre les habitants des zones sinistrées, entre soldats du feu venus de toute la France et même de pays voisins.

Cette année, la maison de santé a encore plus affirmé son rôle au service de l'ensemble des communes du Nord Gironde et même du sud Charente ! Merci à toute l'équipe des soignants pour leur dévouement au profit de tous et toutes.

Cette année Madame Godard après bien des années au service de tous a pris une retraite bien méritée. Madame Godard n'a pas pu nous quitter sans nous avoir présenté sa successeur. Bienvenue à notre nouvelle pharmacienne Madame Anne Guillerin.

Merci enfin à tous nos commerçants qui se battent tous les jours pour nous offrir leurs services.



Cette année notre salle des fêtes, au service de tous et toutes, s'est refaite une beauté, remplacement des huisseries, peinture, électricité, toiture...

Cette année encore les travaux de réalisation d'un stade d'entraînement pour nos amis sportifs ont démarré. Il reste juste à l'herbe de pousser et à notre équipe de gagner pour que l'OM (Olympique de Maransin) puisse rivaliser avec un petit club du sud de la France. Et dans cet esprit d'ouverture et de solidarité, sachez que les dirigeants du club sont prêts à accueillir tous les sportifs quand bien même ils ne seraient pas footballeurs.

Enfin nouveauté de cette année : le concert de Noël où nous allons chanter tous ensemble et profiter d'un moment de partage et de joie pour bien terminer cette année et mieux commencer l'année 2023.

Voilà il y aurait bien d'autres choses à dire et vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin des nouvelles de votre commune et des travaux de l'équipe municipale.

Dans l'immédiat, passez de bonnes fêtes de fin d'année. En espérant vous retrouver le 6 janvier à la salle des fêtes pour les vœux de la Mairie et renouer ainsi avec la tradition, les derniers vœux ayant été présentés en 2019 !

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur pour la nouvelle année.

Votre Maire



Les vœux

Monsieur Le Maire, ainsi que les membres du conseil municipal, seront heureux de pouvoir enfin vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2023, le vendredi 6 janvier 2023 à 18 h.

En effet, avec la pandémie, le nouveau conseil n'a pas eu l'honneur de perpétuer cette tradition, nous vous attendons nombreux !

La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié que nous vous invitons à partager.

Le repas des aînés

Le Repas des Aînés aura lieu le 12 février 2023 à la salle des Fêtes de Maransin. Si vous avez 65 ans ou plus, vous allez recevoir prochainement une invitation, n'oubliez pas de vous inscrire !

Si vous êtes dans cette tranche d'âge et que vous n'avez pas reçu l'invitation le 31 janvier 2023, signalez-vous à la mairie.

Et comme les deux années précédentes, les élus organisent une distribution de colis de fin d'année garnis de quelques douceurs salées et sucrées pour réchauffer et flatter vos papilles et accompagnés de cartes de Noël réalisées par les enfants de la Garderie.



Ateliers créatifs enfants à la bibliothèque

Voici les dates des prochaines animations proposées aux enfants en 2023 :

- ✓ 4 mars carnaval
 - ✓ 1 avril Pâques
 - ✓ 13 mai fête des mères
 - ✓ 17 juin fête des pères
 - ✓ 28 octobre atelier Halloween
 - ✓ 9 décembre atelier Noël
- Nous publierons les ateliers sur



Panneau-Pocket et n'oubliez pas d'inscrire les enfants. Les places sont limitées et ces activités ont beaucoup de succès.

Visite surprise du Père Noël à la bibliothèque ce 10 décembre...



Halloween



Première édition de « chasse aux bonbons » collective !

Merci aux participants (grands et petits), la mairie vous donne rendez-vous l'année prochaine avec en prévision une « boom » d'halloween !



Association l'Arrêt Créations (ateliers créatifs adultes)



Une nouvelle association est à votre disposition depuis le 14 novembre 2022.

Son nom ? L'arrêt Créations

Son objectif ? Partager un moment très convivial autour d'activités manuelles dont vous avez ici quelques exemples.

Où ? à la Bibliothèque de Maransin

Quand ? Pour le moment, chaque lundi à partir de 15 h 30. Les horaires sont adaptables si besoin.

Alors n'hésitez pas à vous inscrire auprès de la Mairie 05 57 49 41 15



Projets associatifs



Nous travaillons à élargir l'éventail associatif proposé à Maransin. Nous avons le football, la chasse, la zumba, le tir à l'arc est dorénavant proposé aux adultes et aux enfants à partir de 10 ans.

Un atelier créatif est proposé autour d'activités manuelles : couture, broderie, cartonnage, reliure, etc... Nous avons également été approchés par des administrés intéressés par un club de pétanque. Nous espérons que cette activité va voir le jour.

Y a-t-il parmi vous des passionnés de jeux de cartes (belotte, rami, bridge, tarot, ...) ? Il vous suffit de vous faire connaître et l'idée peut faire son chemin. Nous rappelons que nous sommes ouverts à tout projet ou idée permettant d'animer notre commune.

Jeunes diplômés



Comme chaque année, la municipalité a organisé une cérémonie en l'honneur des jeunes diplômés de notre commune. Ces derniers ont répondu à l'appel, et, accompagnés de leurs proches, nous avons eu le plaisir d'accueillir à la mairie le samedi 15 octobre 2022 :

Chloé GABORIAU	Brevet
Timéo MANON	Brevet
Enzo SABOURDY	Brevet
Vincent DUBREUILH	CAP Cuisine
Marion GARIN	BAC
Noa MAYADE	BAC
Théo SICOT	BAC
Martin DINARD	INGENIEUR Aéronautique et Spatial

Monsieur Le Maire a remis un cadeau à chacun, les diplômés ont parlé de leur parcours scolaire et partagé leur projet professionnel ou de vie de jeune actif.

Pour clôturer, un verre de l'amitié a été offert par la mairie. Un grand bravo et une bonne continuation pour l'avenir.



Les ateliers de l'ASEPT proposés sur notre commune ont un franc succès, nous sommes contents de vous proposer de nouveaux thèmes :

L'atelier Yoga du rire 18 et 25 janvier, 1, 8, 15, 22 février, 1 et 8 mars 2023

L'atelier espace game le jeudi 27 avril 2023

L'atelier Cap bien être le 3, 10, 17 et 24 mai 2023

Inscrivez-vous vite, soit auprès de la mairie, soit directement sur le site de l'ASEPT

Aménagement du stade



Notre association Maransin football Club est très active et les adhérents de plus en plus nombreux : nous avons donc décidé la réalisation d'un plateau d'entraînement pour compléter les équipements de notre stade afin de ne pas surutiliser

le stade principal qui a vocation à accueillir les matchs. Cette réalisation est maintenant terminée, il faut maintenant laisser la pelouse pousser et l'association se développer : son projet : une école de foot



- Vous-même, votre/vos enfants êtes intéressés par le ballon rond ?
- Vous-même, votre/vos enfants êtes intéressés par un autre sport de ballon ? lequel ?
- Vous souhaitez être bénévole et participer à l'encadrement de nos jeunes ?

N'hésitez pas à vous manifester au 0626332007 ou par mail à **maransinfootballclub@gmail.com**





Voici le planning des matchs de notre Football Club local, vous pouvez également retrouver les dates des rencontres ainsi que les résultats en suivant ce lien : <https://scorenco.com/football/clubs/maransin-football-club/equipes/maransin-football-club/>

 SENIOR M1	22/01 15h00	US Nord Gironde 2 
 US Cenon 3	29/01 15h00	SENIOR M1 
 SENIOR M1	19/02 15h00	Athletic 89 FC 4 
 Et. S du Fronsadais Football 3	26/02 13h00	SENIOR M1 
 SENIOR M1	05/03 15h00	SC Bastidienne 4 
 US Coutras 2	12/03 13h00	SENIOR M1 
 SENIOR M1	26/03 15h00	U St Médard de Guizières Petit-Palais et Cornemps 3 
 SENIOR M1	02/04 15h00	FC Coteaux Bordelais 6 
 US St Denis de Pile 3	23/04 13h00	SENIOR M1 
 SENIOR M1	07/05 15h00	FC Gauriaquet Peujard 2 
 US Nord Gironde 2	14/05 13h00	SENIOR M1 
 SENIOR M1	28/05 15h00	Am.S. Pellegrue 2 

*petite précision, les équipes à gauche reçoivent à domicile

Propreté

- aux abords du stade

De plus en plus de gens indécents allaient vider leurs déchets au stade en bordure de forêt. Le conseil municipal a décidé sur proposition de Monsieur le Maire d'en fermer l'accès aux véhicules au moyen d'une barrière avec chaîne et cadenas. Le **dépôt** tout aussi **interdit** se fait maintenant au bord de la route ce qui va nous obliger à enlever le container !

- aux abords des ateliers municipaux

Nous rappelons que le dépôt des encombrants (et gravats divers) n'est pas autorisé aux ateliers municipaux. Nos agents ont de plus en plus souvent la mauvaise surprise de découvrir à leur arrivée canapé, gazinière, ... gentiment déposés en leur absence, malgré la fermeture de l'accès. Ils doivent donc tout recharger et aller à la déchetterie, tâche qui ne leur incombe pas, le temps ainsi perdu pourrait être utilisé à l'entretien de la commune.

Salle polyvalente



Notre salle polyvalente fait peau neuve : les huisseries ont été changées, les peintures intérieures refaites. Il reste les peintures extérieures en espérant que la météo sera favorable et laissera nos artisans peintres travailler au printemps.



Après examen des tarifs de location de salles pratiqués dans les communes voisines (Tizac de Lapouyade, Lapouyade, St Martin de Laye, Bayas, St Martin du Bois, St Ciers d'Abzac, Sablons, Savignac, Bonzac et Lagorce), notre salle polyvalente qui s'avère être la plus spacieuse, avec un grand parking, une zone nature permettant photos et jeux extérieurs en sécurité est louée à un tarif nettement inférieur aux prix pratiqués par nos voisins. Le conseil a donc

décidé de le réviser. A partir du 01 janvier 2023, nos tarifs seront les suivants :

Résidents commune : 200€ pour 2 jours,

Organisateurs hors commune : 550€ pour 2 jours.

Le montant de la caution est porté à 500€ et la consommation électrique sera facturée en supplément au tarif en vigueur. Une attestation de responsabilité civile est toujours demandée.

Nous vous rappelons que seules les personnes résidant sur la commune et voulant louer la salle polyvalente pour leur usage personnel peuvent bénéficier du tarif « commune ».

Les Maransinois ne peuvent pas louer la salle pour une personne extérieure à la commune. La salle polyvalente devra être rendue propre, les poubelles sont à déposer dans les containers placés dans la cuisine.

Un état des lieux sera réalisé par la personne responsable de la salle à l'heure convenue avec le secrétariat.

Prix des locations pour des tables et des bancs

La commune loue des tables rectangulaires au prix de 5 euros la table avec les deux bancs. Les tables sont à réserver à la mairie. Un contrat sera établi et un chèque de caution de 200 euros vous sera demandé.

Toutes activités (feux d'artifice, lanternes ...) doivent faire l'objet d'une demande préalable.

Extinction de l'éclairage public



Notre municipalité souhaite initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public, compatible avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Nous avons sollicité le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques. Cette extinction n'est possible que dans le bourg, à Vireles et à la Mignoterie : des horloges vont être installées dans les armoires de commande d'éclairage public concernées et une signalisation spécifique sera posée à chaque entrée du village. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit. L'éclairage public sera donc interrompu la nuit dans notre commune de 23 heures à 6 heures au 1er trimestre 2023.

Le retrait-gonflement des argiles



Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude suffisamment importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains. Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles.

Comment faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle ?

Un dossier de demande de catastrophe naturelle sècheresse a été déposé en préfecture le 28 octobre dernier, il est en instruction (la demande peut prendre des mois).

Nous invitons les sinistrés à écrire un courrier à la mairie signalant qu'ils ont subi des dommages liés à cet événement et déclarer à leur assureur la nature des dommages subis, afin que soit déclenchée la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle. Ils peuvent également fournir des photographies des dommages.

Après instruction par la préfecture, nous répondrons aux administrés ayant fait une déclaration, et une information sera faite sur le site internet ainsi que sur panneau-pocket et chez les commerçants.

Ramassage des ordures ménagères

Le SMICVAL envisage de mettre fin au système de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte pour le remplacer par un système d'apport volontaire. Derrière cette proposition se cache l'obligation faite aux administrés de déposer leurs ordures ménagères dans des containers prévus à cet effet qui seraient placés à des endroits stratégiques de la commune.

Ce projet rencontre une vive opposition au sein des communes du SMICVAL et de la plupart des administrés, la décision prise par ce syndicat étant vécue comme brutale.

Ce projet est évidemment source d'inquiétude voire d'incompréhension. On voit mal en effet comment un système de collecte des ordures ménagères pourrait avoir un effet sur le volume des ordures ménagères dont l'objectif de réduction est mis en avant pour justifier ce projet.

Cela a conduit un certain nombre de collectivités à émettre plus ou moins fermement une vive opposition. Outre la méthode retenue pour informer les communes adhérentes du SMICVAL l'opposition à ce projet se cristallise autour :

- de l'argument des personnes âgées et ou à mobilité réduite pour dénoncer la réforme du SMICVAL. Comment en effet ces personnes vont-elles pouvoir se déplacer pour aller désormais déposer leurs ordures ménagères aux différents points de collecte qui seront dispersés sur une commune ?
- de la crainte d'une explosion des dépôts sauvages en zone rurale, les personnes préférant déposer leurs ordures ménagères en dehors de tout cadre aménagé d'autant plus que les usagers seraient pénalisés financièrement.
- de la rupture d'égalité devant l'accès aux services publics notamment au plan financier puisque la réforme passerait par la suppression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour être remplacée par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant serait fixé en fonction de critères qui vont nécessairement entraîner des transferts entre usagers, certains payant plus et d'autres moins, sans référence à la capacité contributive des ménages.

Afin de placer le débat né de cette situation sur le terrain de la raison et non celui de l'émotion, la commune de Maransin s'est associée à la démarche initiée par la Cali.

La Cali a en effet attaqué en justice les six délibérations portant la création du nouveau service public de collecte des ordures ménagères. Sur le fond elle estime que la modification du service n'offrirait pas un niveau de protection de l'environnement et de salubrité publique conforme avec l'objectif poursuivi par la création de ce nouveau service ni un niveau de qualité de service équivalent à celui organisé en porte-à-porte. La Cali a par ailleurs déposé deux référés suspension, procédure d'urgence, contre deux délibérations adoptées et notamment celle qui promet l'arrêt du ramassage en porte-à-porte dès le début de l'année 2023.

Au-delà de Maransin, 26 communes se sont jointes à la Cali dans le cadre des procédures engagées devant le juge. Le juge dira donc le droit.

Divagation des animaux



Quel que soit l'animal, il est interdit de le laisser divaguer (article 213-2 du code rural), les animaux errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du Maire et être conduits au chenil de Saint Sauveur de Puynormand.



LE CHENIL DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

1 Petit Champ

33660 Saint Sauveur de Puynormand

05.57.69.69.88

Vous avez perdu ou trouvé un animal : Alerte aussitôt votre mairie et les mairies alentours, gendarmerie, cabinets vétérinaires les plus proches, autres fourrières du département.

- S'il est identifié (par puce ou tatouage), la restitution est immédiate sur présentation de la carte de l'animal.
- S'il n'est pas identifié : nous vous demandons en supplément les frais d'identification de votre animal d'un montant de 45 € (obligatoire avant la restitution).
- Un délai de garde de 8 jours est obligatoire avant placement. Au-delà de ce délai, l'animal est adoptable, le propriétaire pouvant encore le récupérer.

Tous les chiens et tous les chats sont adoptables Pensez-y !!

Notre village est riche en **savoir-faire** !

Artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. En effet, nous voulons vous aider à vous faire connaître par le biais du site internet et par notre bulletin communal.

Voici le professionnel de la commune mis à l'honneur ce semestre



Croustill' Pizza

Vous le savez certainement, nous avons un nouveau pizzaiolo qui est ravi de nous régaler.

Horaires d'ouverture :

Mardi et dimanche de 18h00 à 21h30

Du mercredi au samedi 11h à 14 h et de 18 h 30 à 21h30

Commande par téléphone : 0557401387 ainsi que par Facebook Messenger



Les habitants de la commune nous ont demandé l'installation une ou deux fois par semaine d'un ou deux « Food Trucks » afin de proposer une plus large diversité plaisirs culinaires tacos, burger, asiatique ...

Un premier s'installe déjà devant l'église chaque mercredi soir de 18 h à 21 h depuis le 14 décembre. Il propose de la cuisine thaï : sushis, makis, pâtes thaï, nems, rouleaux de printemps, ...

Nous avons testé, c'est frais, fait maison et excellent.

Nous attendons des nouvelles d'un second Food truck qui proposerait burgers, kébabs, ...



Informations Mairie



La Mairie est ouverte :

- ✓ Du lundi au vendredi de **14 h à 18 h**,
- ✓ Le samedi matin de **9 h à 12 h**.



La municipalité a fait installer une borne de recharge électrique sur le parking de l'église afin que les administrés ou les personnes de passage puissent prétendre à ce nouveau service.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat au **05.57.49.41.15**

Mail : **mairie.maransin@wanadoo.fr**

Urbanisme



Petit rappel :

Toutes constructions, tous travaux sont soumis à autorisation.

Chiens dangereux (Rappel)



Un arrêté préfectoral établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires et détenteurs de chiens de catégorie 1 et 2 a été pris. Cette liste est disponible en mairie. En effet, depuis le 31 décembre 2009, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^o et 2^o catégorie doivent avoir obtenu le permis de détention (évaluation du comportement, attestation d'aptitude pour le propriétaire). Quelle que soit la race de votre chien, il est interdit de le laisser divaguer (article 213-12 du code rural). Les chiens errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire et d'être conduit au chien

Recensement militaire



Nous rappelons à tous les jeunes (filles et garçons) que le recensement militaire est obligatoire et se fait en mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Il suffit de fournir le livret de famille des parents ou une pièce d'identité et de compléter un formulaire de renseignements à retirer au secrétariat.

L'attestation de recensement, nécessaire pour s'inscrire à certains examens ou passer le permis de conduire par exemple, sera remise à l'intéressé le jour de son inscription.



Vous serez alors convoqué au Centre du Service National de Bordeaux. La convocation n'est pas immédiate, elle dépend de votre date de recensement, de votre âge et du nombre de places disponibles. Les jeunes sont en moyenne convoqués 6 à 7 mois après l'inscription auprès des services du Centre National de Bordeaux.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : **www.defense.gouv.fr/jdc** ou au **05.57.85.10.12**

Vaccination



Si vous souhaitez vous faire vacciner contre la grippe ou faire un rappel contre le Covid, vous pouvez vous adresser à votre médecin ou à la pharmacie.

Pour info, la maison de santé vaccine le jeudi sur rendez-vous (05 57 49 41 03) et la pharmacie de Maransin tous les jours sans rendez-vous contre la grippe et le mardi sur rendez-vous contre le Covid (05 57 49 41 05).

Inscription sur les listes électorales



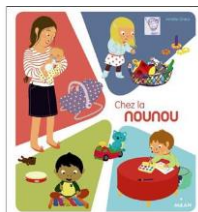
Comment s'inscrire ?

Rendez-vous dans votre mairie avant le aux horaires d'ouverture de votre mairie et munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Vous pouvez également demander votre inscription sur les listes électorales par internet si votre commune est raccordée aux démarches en ligne sur le www.service-public.fr La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées.



Bonjour les bébés !



Bonne nouvelle pour tous les bébés : des gardiennes agréées peuvent les accueillir à Maransin. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie de Maransin. Vous y trouverez les coordonnées de votre future « nounou ».

Une rando ? Préparez votre printemps



Sur les pas des meuniers dans le Libournais (à partir du 1^{er} avril)



Pas toujours facile de convaincre les enfants et les jeunes ados de sortir pour une balade en extérieur, pas vrai ? Pour profiter du grand air, direction le Moulin de Porchères ! Accompagnés d'un guide, partez pour une randonnée pédestre commentée à côté de Libourne pour découvrir ses trésors cachés.

Cette jolie promenade longeant la rivière de l'Isle saura satisfaire toute la famille ! Ombragée et sans dénivelé, observez son incroyable environnement et ses petits habitants.

Au programme de cette randonnée pédestre : crapahutage le long de la rivière, à la file indienne sur la passerelle de l'écluse, halte au barrage et retour sous le pont d'Avi..., heu de Saint-Seurin !

Pendant la balade on reste aux aguets, dans cette zone classée Natura 2000, on retrouve de vieux moulins où les meuniers dorment encore et surtout on regarde où poser les pieds pour ne pas marcher sur une canne de pêcheur.

Avec un peu de chance vous pourrez même observer un jeune gravelot, une jolie tortue cistude ou de petites écrevisses à pattes blanches toutes mimi !

Que faire sur place ?

Se restaurer à La Guinguette du Moulin des Porchères, pour déguster de délicieux plats fait maison avec des produits du terroir.

Opter pour une visite guidée du Moulin des Porchères, pour découvrir sa minoterie et en apprendre davantage sur le processus de fabrication artisanale de la farine.

S'initier à la fabrication du pain via un atelier proposé au moulin.

Quand sont organisées les balades ?

Durant les horaires d'accueil du public au Moulin des Porchères (du mardi au dimanche de 10h-18h), uniquement sur réservation et à compter de 6 personnes minimum.

Quelle est la durée du parcours ? 1h environ.

Pêcher en eau douce : de nombreux spots de pêche sont présents sur la commune de Porchères. Vous y trouverez : brochet, truite, sandre, carpe, perche et silure.

Suivez votre propre route des vins

De l'initiation à la dégustation, il n'y a qu'un pas. À Libourne, l'œnologie se découvre aussi bien entre les vignes que dans les chais. Avec votre bande d'amis, en amoureux ou avec les enfants, poussez les portes des plus belles propriétés. Prêts à arpenter les vallées lors d'un Wine Trip dans les paysages viticoles du Libournais ?

👨‍👩‍👧‍👦 Wine tour en famille : petits et grands découvrent le monde de la vigne en s'amusant

💍 Wine trip romantique : vivez d'amour et de vignes fraîches

😄 Wine tour entre amis : rien de mieux que de déguster un verre de vin entre copains

Virée en famille entre les vignes

Circuit œnologie et dégustations entre amis dans le Libournais

Visite des vignobles bordelais avec votre moitié

Un wine tour vraiment très gourmand

On dit que l'amitié, c'est comme une bouteille de vin : plus elle vieillit, plus elle prend de la valeur. Alors quoi de mieux qu'une sortie entre amis dans le vignoble bordelais pour célébrer vos amitiés autour d'une bonne bouteille certifiée AOC ?

On booke les copains pour un itinéraire autour du vin, entre étapes conviviales et bonnes rigolades : voici notre suggestion de parcours pour un wine trip entre amis dans le Libournais.

Au programme :

🍇 Pique-nique gourmand au milieu des vignes

🏰 Escape game insolite dans les caves souterraines d'un château

🙏 Pause bien-être pour une dégustation en pleine conscience

🍷 Verticale de l'Évêché, pour savourer 8 millésimes de différentes cuvées





Dans cette rubrique, nous avons pensé vous donner la parole, raconter un souvenir qu'il vous plairait de nous confier et de partager.



Reconnaissez-vous ce petit garçon ?

Il est un acteur bien involontaire de l'histoire qui nous a été rapportée et que nous vous offrons aujourd'hui, l'histoire de Bobby

Ce fait divers, qui s'est passé il y a près de 80 ans, prouve bien que le cheval est un des meilleurs amis de l'homme... et l'aventure qu'a vécue son propriétaire valait la peine d'être racontée. Bobby est différents des autres animaux de sa race.

Lui n'est qu'un cheval de bois, jouet qu'on offrait souvent aux



enfants autrefois. A cette époque, le jouet, quand on avait la chance d'en avoir un sous le sapin, était sacré. Pas de Superman, de Batman, de console Nintendo.... qui ont souvent une durée de vie limitée. Bobby est toujours là, aimé et respecté par 3 générations qui se sont succédé depuis 1944 et voici pourquoi :

Au mois d'août 1944, les troupes allemandes occupaient toujours Blaye. Les Français vivaient bien souvent terrés dans leur cave tant les alertes étaient nombreuses alors que la fin de la guerre semblait proche.

A Noël 1943, un petit garçon de 2 ans avait reçu en cadeau un petit cheval à bascule, Bobby. Il ne savait pas, que toute sa vie, il aurait une reconnaissance infinie pour Bobby. C'est au cours d'un des derniers bombardements de l'aviation américaine sur sa ville et plus précisément sur le cours Bacalan, que des bombes meurtrières allaient détruire entièrement la maison familiale où il se trouvait avec sa grand-mère et sa sœur cadette.

Dès la fin de l'alerte, le refuge familial n'était plus qu'un amoncellement de gravas et de poussière, et les pompiers et autres sauveteurs bénévoles



pensèrent tout de suite que sous ce tas de ruines, il ne devait plus y avoir de vie possible. Pourtant, malgré le peu de moyens dont ils disposaient à l'époque, ils entreprirent de fouiller les décombres. Après 6 heures de travail acharné et plusieurs fois l'envie d'abandonner, ils perçurent de faibles voix. Ils dégagèrent alors avec d'infinies précautions les derniers obstacles leur permettant de d'extraire un petit garçon, sa sœur et sa grand-mère miraculeusement sains et saufs.

Ce ne sera qu'un peu plus tard que ces sauveteurs de la providence comprendront ce qui tenait de l'incroyable : Bobby, le petit cheval de bois, avait supporté sur son dos le poids de la poutre maîtresse de l'habitation, créant ainsi un petit espace permettant aux rescapés de survivre.

Le petit garçon miraculé de cette histoire, les Maransinois le connaissent bien : Il s'agit de Michel Baylet, notre ancien boulanger. Né en 1942, il avait 2 ans lors de cet effroyable évènement.

Bobby a été récupéré, soigné, réparé. Il fait toujours partie de la famille et a fait le bonheur des enfants puis des petits enfants de Michel Baylet.

Vous avez-vous aussi une histoire à nous raconter ? une aventure personnelle ? l'histoire de notre village ?

Alors n'hésitez pas. Signalez-vous auprès de la mairie (05 57 49 41 15), nous serons ravis de vous écouter et de l'insérer à la rubrique « Souvenirs, souvenirs » de notre prochaine édition.

L'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

et n'oubliez pas,



**Salle polyvalente
Cérémonie des vœux
Vendredi 6 janvier à 18 heures.**



Nous vous attendons nombreux